

Petites affiches pour le panneau d'information



Prenez soin de vos mains pour votre bien-être.
(référence n° 55180.f)



Démarrer. Allumer - le jour aussi!
(référence n° 55181.f)



Dangers dans l'entreprise:
regarder - écouter - en parler.
(référence n° 55182.f)



Travaillez-vous à la bonne hauteur?
(référence n° 55184.f)



Voir et être vu à la tombée de la nuit.
(référence n° 55185.f)



Symboles de danger et conseils de sécurité
(référence n° 55186.f)



Des risques banals avec des conséquences mortelles
(référence n° 55188.f)



Protéger les outils tranchants et pointus lors de leur transport.
(référence n° 55190.f)

CFST Communications 52, article «L'être humain n'est pas «fait» pour la nuit».

Erratum concernant les illustrations à la page 7: Lors de l'illustration de cet article, nous avons malheureusement commis une erreur. Deux photos montrent des laveries industrielles qui appartiennent justement à une branche qui n'emploie pas ses collaborateurs la nuit. Veuillez accepter nos excuses.

R. Knutti

Impressum

Secrétariat de la Commission fédérale
de coordination pour la sécurité au travail
Case postale, 6002 Lucerne
téléphone 041 419 51 11
www.cfst.ch / e-mail: ekas@suva.ch



CFST

Commission fédérale
de coordination
pour la sécurité au travail

Communications

de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail

N° 53, décembre 2002



14 années qui font autorité dans le domaine de la sécurité au travail

3

Congrès mondial de l'AISS sur la sécurité et la santé au travail, Vienne

5

Le service de la Confédération pour la protection des travailleurs

8



CFST

Commission fédérale
de coordination
pour la sécurité au travail

«C'est un excellent cadre et aussi une personnalité très recherchée au niveau international.» Cette phrase caractérise de la meilleure des manières l'activité professionnelle de Peter Wüthrich, membre démissionnaire de la CFST. C'est un «poids lourd» du domaine de la sécurité et de la protection de la santé au poste de travail qui s'en va. Raison pour laquelle nous lui consacrons aussi notre «Gros plan» rédigé personnellement par son compagnon de route professionnel le plus proche.

Des distinctions à la pelle

En outre, vous trouverez dans ce numéro des Communications un reportage sur le Congrès mondial de l'AISS qui s'est déroulé récemment à Vienne. Cette manifestation s'est distinguée notamment par un éventail de thèmes intéressants et un énoncé de préoccupations axées vers l'avenir concernant le domaine de la prévention. Peter Wüthrich en a été l'un des membres de son Comité d'organisation.

A Fribourg, les nouvelles ingénieures et les nouveaux ingénieurs de sécurité ont reçu leurs distinctions – naturellement dans le cadre d'une petite fête. Conférencier principal: Peter Wüthrich.

La vidéo de la Suva sur le thème du stress a été distinguée par le premier prix du festival international du film et du multimédia. Promoteur: Peter Wüthrich.

La Suva présente une nouvelle «collection» de ses distingués moyens d'information. La responsabilité finale de ces produits incombe à Peter Wüthrich.

Un seul article du présent numéro n'est pas marqué du sceau de Peter Wüthrich – du moins en apparence: la réorganisation du secteur «Conditions de travail» du seco. Cet important partenaire du département protection de la santé de la Suva – dont la direction est assumée jusqu'à fin 2002 par Peter Wüthrich – reçoit de nouvelles structures. Ce secteur subit une cure d'amaigrissement et sera mieux à même de répondre à son objectif lorsqu'il s'agit de sécurité et de protection de la santé au poste de travail. C'est une décision qui mérite d'être distinguée! Nous la saluons et nous nous réjouissons de cette innovation!

D'ores et déjà nous nous réjouissons aussi de Noël et de la nouvelle année! Avec vous. Et avec Peter Wüthrich.

La rédaction





Peter Rüdin
secrétaire de
département
Suva, Lucerne

L'activité de Peter Wüthrich comme membre de la Direction et chef du département protection de la santé de la Suva

À la fin de cette année, Peter Wüthrich prendra sa retraite après 14 années d'une activité remplie de succès à la Direction de la Suva. La Suva perd ainsi à son échelon le plus élevé un cadre hautement compétent et engagé. Peter Wüthrich quitte aussi la CFST au sein de laquelle il a présidé la délégation de la Suva et dirigé la commission des finances. Durant toutes ces 14 années à la tête de la Suva, P. Wüthrich a été accompagné par Peter Rüdin. Nous avons demandé à ce compagnon de route auquel il était étroitement lié sur le plan professionnel de présenter l'activité du démissionnaire d'après son expérience personnelle.

14 années qui font autorité dans le domaine de la sécurité au travail

Comment pourrait-on présenter convenablement les activités largement diversifiées d'un homme aussi émérite que Peter Wüthrich durant les 14 années qu'il a passées à la Direction, et plus encore dans une forme abrégée requise par les circonstances? C'est chose impossible. Il me faut par conséquent me limiter à esquisser quelques éléments dominants de son activité totalement couronnée de succès au sein de la Direction et comme chef du département protection de la santé de la Suva.

En 1988, sur proposition du Conseil d'administration de la Suva, Peter Wüthrich a été nommé directeur de la Suva, terme aujourd'hui remplacé par celui de «membre de la Direction».

À l'origine, Peter Wüthrich avait suivi une formation de typographe. Par la suite, il entreprit des études. Comme diplômé en sciences sociales avec une formation complémentaire de Master of Public Health effectuée aux États-Unis et beaucoup d'expérience dans le domaine des statistiques en tous genres, il trouva dans la direction du département protection de la santé de la Suva un champ d'activités idéal. Et – on doit aussi le dire – la Suva trouva en lui la personne idéale pour ce poste de direction. Pour compléter le domaine des sciences

sociales qu'il couvrait lui-même remarquablement, il se mit à la recherche d'un scientifique pour l'assister et le décharger. Suite à la procédure de sélection qui s'ensuivit, j'occupe depuis novembre 1988 le poste de son collaborateur personnel. Nous y reviendrons plus tard.



Peter Wüthrich lors d'une présentation de ses fameux résumés de congrès, ici au KKL de Lucerne au cours de la conférence 2000 de l'AISS au mois de mai 2000.

Investissement total dans chaque affaire

Durant le mandat de Peter Wüthrich se sont notamment réalisées la mise en vigueur dans l'OPA des dispositions relatives aux MSST et au droit des travailleurs d'être consultés ainsi que l'introduction des contrôles MSST orientés système. Naturellement, il a fallu de nombreuses séances – appelées comités de travail – pour leur préparation et leur mise en œuvre. Celles-ci se sont déroulées avec les autres organes d'exécution, avec

l'AIPT ainsi qu'avec un autre office fédéral, lequel portait d'abord le nom d'OFIAMT, puis d'OFDE et que l'on nomme maintenant le seco. Suite à la mise en vigueur des dispositions relatives aux MSST se sont encore ajoutées les réunions annuelles avec les sociétés de discipline médicale au sein de l'Association suisse de médecine, hygiène et sécurité au travail (ASMHST). La présidence de ces rencontres incombait à Peter Wüthrich, alors que j'étais responsable de leur organisation, des thèmes proposés et de la recherche des conférenciers. Les séances avec les délégations des organes d'exécution se déroulaient en règle générale sans problème notoire, alors que celles avec l'ASMHST ne se passaient pas sans revêtir parfois un caractère explosif. Les discussions revenaient constamment sur la compétence concernant les conseils dans les entreprises, compétence que l'ASMHST voulait contester à la Suva. Il fallut finalement se résoudre à faire appel à la Commission de la concurrence qui donna totalement raison à la Suva.

A la CFST, Peter Wüthrich a été chef de la délégation de la Suva ainsi que président de la commission des finances et des deux programmes de sécurité «Gare aux faux pas» et «Stop – portez futé».

En s'investissant totalement, il collabora aussi au sein des groupes d'études de la Confédération «LAA/LTr» et «Avenir de la Suva». P. Wüthrich réagit promptement à l'intention, totalement incompréhensible à nos yeux, de l'Administration fédérale des contributions d'assujettir à la taxe sur la valeur ajoutée les suppléments de prime destinés à la prévention des accidents et maladies professionnels (ceux-ci sont perçus auprès des entreprises par la Suva et les autres compagnies d'assurance contre les accidents et servent au financement de la sécurité au travail). Il réussit à obtenir qu'une initiative parlementaire munie de 74 signatures soit déposée au Conseil national dans le but de mettre fin à cette requête.

Activités internationales

Au niveau international, Peter Wüthrich a été et reste un expert écouté. Il a notamment pu présenter notre système de sécurité au travail en Chine et au Burkina Faso pour le compte de l'Organisation internationale du travail (OIT). Il fut en outre vice-président de l'association enregistrée en Allemagne sous le nom de «Forschungsgesellschaft für angewandte System-sicherheit und Arbeitsmedizin (FSA)» et du Comité international de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) pour la sécurité des machines et systèmes. Nous avons aussi organisé nous-mêmes des journées couronnées de succès: la Conférence 2000 de l'AISS sous le titre «Le travail et la prévention demain» (à Lucerne) ainsi que des congrès pour le Groupe de travail prévention du Forum européen de l'assurance accidents du travail (également à Lucerne). La préparation et l'organisation de ces manifestations nécessitaient naturellement une collaboration intensive entre Peter Wüthrich, qui figurait

chaque fois dans le comité de programmation, et moi-même comme organisateur. Lors du Congrès mondial 2002 à Vienne auquel prirent part 2500 personnes, il fut l'un des trois membres du comité de programmation qui détermina le déroulement de la manifestation.

A propos des échéances convenues ...

Compte tenu du large champ d'activités de Peter Wüthrich, je suis chargé de rassembler les données, faits et avis pour préparer les prises de décision, la plupart dans des délais généralement brefs. Par exemple, il est arrivé que les documents pour les séances de la Direction, qui débutent chaque fois le lundi à 8h30, nous parviennent le jeudi. Par conséquent, si je dois rédiger quelque chose, il me reste pour cela le jeudi après-midi et le vendredi. Les tiers doivent livrer leur contribution jusqu'au vendredi à midi. Ils ont alors exactement un jour pour que je puisse encore «consolider» les différents avis. J'ai rendez-vous chez P. Wüthrich chaque lundi matin avant huit heures et demie. Il a une très haute exigence en ce qui concerne l'exactitude au travail. Naturellement, l'observation des délais fait aussi partie de cette exigence. Il n'y a pas de pardon, si quelqu'un ne respecte pas le délai fixé. Par retour du courrier – donc au plus tard le lendemain – arrive la question pour savoir où les choses en sont ... Pour contrôler les échéances dans les divers projets, je dispose d'un système assisté par ordinateur, de sorte qu'on ne manque même pas des échéances «rares» comme, par exemple, la remise d'un rapport provisoire. Si cette remise a été fixée au 20 août, le rappel parvient déjà le lendemain aux secteurs concernés. Ceux-ci sont alors toujours étonnés qu'à l'échelon du département, parmi les quelques centaines d'échéances, on n'ait pas oublié une «échéance aussi peu importante» ...

Il y aurait encore tant de choses à raconter. Par exemple, le fait que Peter Wüthrich a toujours décelé très tôt les signes précurseurs. Vers la fin de son activité professionnelle, il s'est beaucoup investi pour que la Suva se penche sur les atteintes à la santé associées au travail. Dans ce cas aussi, il a présidé et préside toujours le groupe de travail interne à la Suva, compétent pour la gestion de tous les aspects liés à l'utilisation passée et présente de l'amiant. Enfin, on ne peut passer sous silence sa dernière promotion: en novembre 2001, Peter Wüthrich a été nommé suppléant du président de Direction de la Suva.

Pour conclure, j'aimerais adresser un cordial merci à Peter Wüthrich pour l'étroite et très agréable collaboration durant ces longues années passées ensemble – pour les nombreuses heures et moments inoubliables que j'ai eu l'opportunité de vivre avec lui, en particulier les conférences de direction. Je lui souhaite de tout cœur une retraite bien méritée: qu'il oublie le travail et qu'en contrepartie il puisse faire plus de vélo et de jogging à travers la campagne. A propos, saviez-vous que ses meilleurs temps sur 3 km sont de 9 minutes seulement?



Serge Pürro,
secrétaire principal
adjoint de la CFST,
Lucerne

L'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) organise tous les trois ans un congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail. Le premier congrès mondial du 3^e millénaire (le 16^e depuis la fondation de l'AISS) s'est déroulé en mai à Vienne. Les organisateurs ont étonné les quelque 2500 participants du monde entier par la haute qualité et l'organisation sans faille du congrès et par la ville de Vienne, en raison du charme qu'elle dégage.

Congrès mondial de l'AISS sur la sécurité et la santé au travail, Vienne



Innovation et prévention

La mondialisation de l'économie et l'évolution foudroyante de la technologie et des communications modifient profondément le contexte de la sécurité et de la santé au travail. Les nouvelles technologies et les nouvelles formes de travail se caractérisent par leur complexité. Elles exigent toujours plus de flexibilité et une rapide faculté d'adaptation à des conditions en constante mutation.

Pour toutes ces raisons, le thème choisi pour le congrès de cette année a été «Innovation et prévention».

Le Comité d'organisation chargé de cette grande manifestation était constitué de l'AISS et du Bureau international du travail (BIT) à Genève. Sa mise sur pied n'a été possible que grâce à trois années de travaux préparatoires et aux réalisations en matière d'infrastructure de la Caisse autrichienne d'assurance contre les accidents (AUVA) en liaison avec la Fédération des institutions d'assurance sociale d'Autriche.



Le congrès s'est déroulé à l'Austria Center Vienna, à proximité immédiate du siège viennois de l'ONU. Un endroit privilégié pour un débat international sur les préoccupations actuelles du monde de la prévention dans toutes ses composantes par des experts des cinq continents (voir tableau 1)

- Quels sont les **enjeux** auxquels il faudra faire face pour être en mesure d'assurer, à l'avenir, la sécurité et la santé au travail?
- Quelles sont les **méthodes et les stratégies** qui donnent les meilleurs résultats?
- Quelles sont les **voies** qui ont fait leurs preuves?
- Quelles nouvelles **orientations** faut-il prendre?

Tableau 1: Enoncé des préoccupations actuelles

Le déroulement du congrès mondial de cette année a aussi offert une large place aux nouvelles formes de la communication: l'échange d'expériences entre les participants de toutes les régions linguistiques du monde a été soutenu efficacement par des tables rondes, exposés, débats avec des journalistes, présentations actives de posters, vidéos, films, médias interactifs, Internet, Speaker's Corner, etc. Pendant une semaine, la Tour de Babel n'a (pratiquement) plus existé.

Outre les sessions plénières, les ateliers et les présentations de posters, un festival international du film et du multimédia, une exposition sur la sécurité et la santé au travail et des visites techniques ont constitué les autres points forts de cette «bourse internationale d'informations sur la sécurité et la santé» visitée par plus de 2500 professionnels.



Peter Wüthrich (Suisse)
et le professeur
Benjamin Fayomi (Bénin),
présidents de session

Monde du travail en mutation et prévention

Les experts ont été appelés à remettre leurs contributions sur les cinq thèmes principaux (voir tableau 2). Les mutations sociales, technologiques et économiques entraînent de profondes modifications de notre monde du travail et ont des répercussions durables sur la sécurité et la santé des travailleurs et donc sur la prévention. Ces thèmes ne présentent pas seulement un intérêt pour la Suisse, mais pour le monde entier.

- A Un monde du travail en mutation**
 - A1 Nouvelles technologies, nouvelles formes d'organisation du travail
 - A2 Nouveaux enjeux pour la santé au travail
 - A3 Stress et violence: évaluation et gestion des risques
- B Méthodes, démarches et instruments de la prévention**
 - B1 Evaluation des risques, résultats et mise en œuvre
 - B2 Démarches actuelles en matière de qualification et prévention
 - B3 Information et communication
 - B4 Aspects économiques de la prévention
 - B5 Systèmes de management de la prévention
- C Aspects politiques et institutionnels de la prévention**
- D La prévention dans les PME**
- E La prévention dans les pays en développement**

Tableau 2: Thèmes principaux

La participation de la Suisse

De nombreux représentants et représentantes suisses ont profité de la proximité de la ville où se tenait le congrès pour attester efficacement et durablement de la présence et des réalisations de notre pays. Plusieurs délégués de la Suva, du seco, des inspections cantonales du travail et des organisations des employeurs et des travailleurs ont tenu des conférences dans les sessions plénières et les ateliers ou ont présenté d'impressionnants posters.

Qu'il nous soit permis de citer nommément quatre représentants de la CFST: Ulrich Fricker (président de la CFST et président de Direction de la Suva), Peter Wüthrich (membre de la CFST et de la Direction de la Suva) et le Dr Marcel Jost (membre de la CFST et médecin-chef suppléant à la division médecine du travail de la Suva) ont présidé les séances consacrées aux thèmes *Analyse des risques*, respectivement *Nouveaux enjeux pour la santé au travail*. Hans-Rudolf Schuppisser, délégué des employeurs à la CFST, a présenté un exposé sur le *concept d'exécution de la réglementation rendant obligatoire l'appel à des spécialistes*. La citation des autres noms des participants suisses et de leurs contributions – il y en avait aussi qui venaient du secrétariat de la CFST – nous conduirait trop loin. Qu'il suffise de dire que globalement une «présence» helvétique a atteint 27 fois le monde réuni à cette occasion.

Cependant, nous tenons à signaler avec joie que la Suva a obtenu une distinction pour sa contribution au festival du multimédia. La joie est tellement vive que nous consacrons un article spécial à cet événement (page 16).

Eloge aux organisateurs

Ce congrès a connu un beau succès avec une multitude de participants du monde entier, un concept remarquable et un déroulement bien structuré.

La qualité des ateliers, de l'organisation et des traductions a été considérée comme très bonne dans une enquête chez les participants. L'Austria Center avec son infrastructure vaste et agréable, les facilités de transport par le métro, le personnel sympathique, le charme de la métropole danubienne ... tout cela a constitué des expériences positives en plus des aspects purement techniques.

La remise du rapport du congrès sur un CD-Rom dès le premier jour a été considérée comme une prestation remarquable des organisateurs (voir ill.).

Perspective

En dépit de certains avis négatifs, un congrès de ce genre fournit de précieuses contributions pratiques dans le but d'éviter les accidents et maladies professionnels. Mais il a



L'Austria Center Vienna avec, en arrière-plan, le bâtiment de l'ONU

aussi montré que si nous avons réalisé de grands progrès en matière de sécurité et de protection de la santé dans les pays industrialisés, il s'est produit un transfert du risque vers les pays en voie de développement.

C'est là qu'il s'agira de mettre l'accent à l'avenir. Il nous incombe d'empêcher que les situations que nous avons connues chez nous au début de l'industrialisation se reproduisent dans ces pays.



CD-Rom contenant les contributions

Affiche annonçant le XVI^e congrès mondial





Hans-Ulrich
Scheidegger
seco – Secrétariat
d'Etat à l'économie
chef du centre
de prestations –
Conditions de travail

Portrait d'un secteur réorganisé

Au sein du Département fédéral de l'économie publique se trouve le service de la Confédération pour la protection des travailleurs, notre centre de prestations «Conditions de travail», comme partie du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco). Nous venons de nous réorganiser et de nous adapter à nos nouvelles tâches.

Le service de la Confédération pour la protection des travailleurs

Conditions de travail en mutation

C'est une évolution réjouissante de constater que les accidents professionnels diminuent continuellement depuis des années en Suisse. C'est la conséquence de l'amélioration de la sécurité des équipements de travail, de la meilleure organisation de la sécurité dans les entreprises (MSST) et de la diminution en nombre des postes de travail dans l'industrie et l'artisanat. En même temps, il apparaît que la protection de la santé au poste de travail gagne en importance comme facteur économique de résultat, car la croissance incessante du secteur des services et l'évolution démographique de la population active se traduisent également dans les risques et problèmes pour la santé au poste de travail. Actuellement, en Suisse – comme dans toute l'Europe – le travail avec les ordinateurs, le télétravail, etc. ne cessent d'augmenter et en même temps, l'âge moyen de la population active augmente. Il est évident que les problèmes de la santé associés au travail qui concernent essentiellement l'appareil locomoteur, les facteurs psychosociaux et les risques chimiques, engendrent de lourdes dépenses pour notre économie et exigent en outre de sérieux efforts supplémentaires de prévention des accidents et des maladies professionnelles. Cela signifie entre autres une exécution adéquate des prescriptions de protection de la santé de la loi sur le travail par les inspections cantonales du travail.

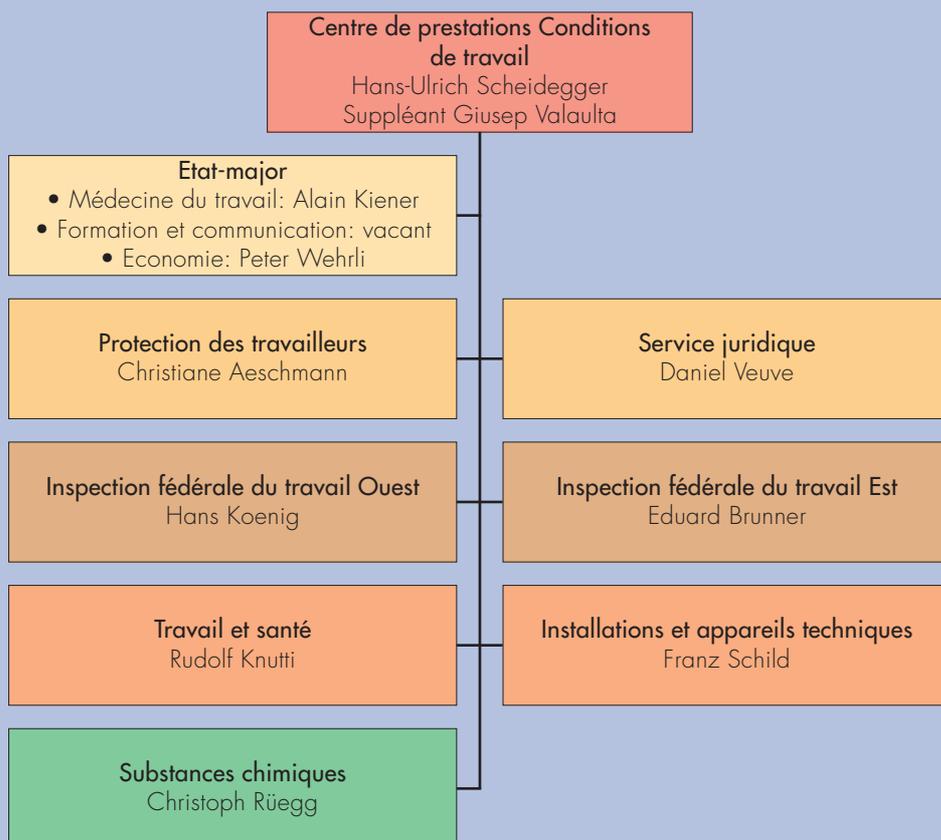
Nouvelle répartition des tâches

Ces dernières années, notre centre de prestations et les cantons – tous deux représentés à la CFST – ont redéfini ensemble la collaboration dans le secteur de la santé et de la sécurité au poste de travail. D'après le nouveau concept, l'exécution en soi de la loi dans les entreprises relève pour l'essentiel des

cantons, alors que la Confédération se concentre sur la surveillance suprême et les tâches centrales de pilotage, comme par ex. la surveillance, la coordination et l'appui de l'exécution cantonale. Cette répartition future des tâches assurera davantage de transparence pour toutes les institutions et entreprises intéressées ainsi qu'une exécution uniforme de la loi pour l'ensemble de la Suisse. Le développement de nos tâches en dehors de l'activité d'exécution opérationnelle dans les entreprises mais axée sur le travail de surveillance, de coordination et de bases de travail supposait une focalisation de nos forces. Pour cette raison, le centre de prestations «Conditions de travail» s'est restructuré. A cet effet, les quatre inspections fédérales du travail existant jusqu'à présent ont été réunies en deux centres d'inspection de même taille environ à Lausanne et à Zurich, ce qui a permis d'augmenter par la même occasion les capacités disponibles pour le travail de base et le travail public. Les mesures prises appuieront également les sept secteurs du centre de prestations du seco afin d'intensifier la collaboration avec leurs partenaires nationaux et internationaux.

Ces nouvelles structures sont en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2002 et par elles, notre centre de prestations sera encore plus opérationnel à l'avenir en matière de protection des travailleurs qui pourront employer la qualité des conditions de travail et de la protection de la santé ainsi que la sécurité des installations et appareils techniques.

Organigramme seco-Conditions de travail



Inspection fédérale du travail

Les deux centres «d'Inspection fédérale du travail» à Lausanne et à Zurich assument la surveillance de l'exécution des prescriptions sur la protection des travailleurs par les cantons, notamment dans les secteurs de la protection de la santé (Loi sur le travail) et de la sécurité au travail (Loi sur l'assurance-accidents) au poste de travail. Ils veillent à une exécution coordonnée et uniforme pour toute la Suisse, instruisent les inspections cantonales du travail et leur prêtent assistance lors de la résolution de problèmes complexes. En assurant la surveillance, ils participent à la procédure d'approbation des plans dans le bâtiment pour une action préventive dans le sens d'un environnement de travail favorable à la santé. A l'administration fédérale, ils surveillent directement la situation en matière de santé et de sécurité au poste de travail. De plus, ils conseillent les employeurs, les travailleurs, les spécialistes et autres personnes intéressées pour les questions de protection de la santé au poste de travail. Différents guides, feuillets, etc. contribuent à améliorer les conditions de travail dans les entreprises et à appliquer les prescriptions de manière uniforme.

Secteur «Travail et santé»

Le secteur «Travail et santé» traite les thèmes de la santé et du monde du travail. En font partie, l'examen des questions de principe et des questions spéciales concernant les problèmes de santé au poste de travail, le suivi de l'évolution de la science et de la pratique en Suisse et à l'étranger, l'élaboration de mesures de protection pour le travail de nuit ou par équipes, la maternité et les troubles psychosociaux (comme le stress, le mobbing) et l'appui de projets de recherche. Le secteur bases de travail est par ailleurs responsable de la collaboration avec l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au poste de travail¹ ainsi qu'avec le réseau européen pour la promotion de la santé dans l'entreprise². Il dispose de ses propres spécialistes et de l'infrastructure nécessaire dans les disciplines de la médecine et de l'hygiène du travail, de l'ergonomie et de la psychologie du travail. Il propose également des prestations de soutien dans les domaines d'activités des autres secteurs.

¹ www.osha-focalpoint.ch Le poste de contact suisse de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au poste de travail est la plate-forme nationale pour les questions et les activités relatives au domaine de la santé et du monde du travail.

² Poste de contact suisse au sein du Réseau européen pour la promotion de la santé dans l'entreprise: www.enwhp.org

Secteur «Protection des travailleurs»

Le secteur «Protection des travailleurs» s'occupe du statut juridique, de l'exécution et de la surveillance de la législation du travail, mettant l'accent sur les temps de travail et de repos. En tant qu'autorité compétente pour le travail de nuit, du dimanche et par équipes pour l'ensemble de la Suisse, il se trouve au centre des intérêts divergents des partenaires sociaux (d'une part la nécessité de flexibilité dans l'entreprise, d'autre part des horaires de travail compatibles avec la santé et l'aspect social) et a suivi constamment les nouvelles évolutions de la société (par ex. la vente dominicale, en particulier dans les magasins des gares ou les boutiques des stations-service, les nouveaux besoins des consommateurs) et les nouvelles connaissances de science du travail (protection des mères et des jeunes). Comme autorité de surveillance, il veille à une application uniforme des prescriptions par les cantons et leur propose une formation complémentaire spécifique.



Postes de travail en mutation

Secteur «Service juridique»

Le secteur «Service juridique» est notre bureau pour le droit du travail privé, collectif et international ainsi que pour les rapports avec les partenaires sociaux; il est responsable de la déclaration de force obligatoire des conventions collectives de travail et du secrétariat de l'Office fédéral de conciliation en matière de conflits collectifs du travail. Il enregistre les nouvelles évolutions dans le monde du travail et de la politique et élabore les instruments légaux nécessaires. Ainsi il réalise en collaboration avec les cantons, le futur système pour l'exécution des mesures de sécurité contre la pression sociale

par suite de l'introduction de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE (Loi sur les travailleurs détachés, déclaration de force obligatoire simplifiée, salaires minimaux). La future législation pour la lutte contre le travail au noir sera aussi élaborée ici et accompagnée par la procédure parlementaire.

Secteur «Installations et appareils techniques»

Le secteur «Installations et appareils techniques» est à la croisée de la protection des travailleurs, de la protection des consommateurs et de la libre circulation des biens. Il surveille et coordonne l'exécution de la loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques effectuée par la CNA, le bureau de prévention des accidents et plusieurs organisations spécialisées et veille ainsi que seuls des produits qui ne sont pas néfastes pour la santé parviennent sur le marché suisse et puissent être utilisés au travail et durant les loisirs. Ces prescriptions sont harmonisées avec celles de nos partenaires commerciaux les plus importants afin de garantir la libre circulation des biens. Le suivi des prescriptions européennes relatives aux produits et leur mise en œuvre dans la législation suisse ainsi que la désignation des bureaux suisses d'évaluation de la conformité sont des tâches appartenant également à ce secteur. Il participe également aux comités européens dans le cadre de l'accord Suisse/UE.

Secteur «Produits chimiques»

Ce secteur «Produits chimiques», encore sur le point d'être réalisé, sera un bureau de la Confédération soumis à la future loi sur les produits chimiques (qui remplacera la loi actuelle sur les toxiques et entrera vraisemblablement en vigueur en 2005) qui évaluera toutes les substances ou préparations chimiques parvenant sur le marché du point de vue de la protection des travailleurs. Outre l'installation du bureau d'évaluation et les ressources nécessaires à la future exploitation, le secteur est en particulier engagé actuellement dans l'élaboration de la législation d'ordonnance volumineuse relative à la loi sur les produits chimiques.

Des informations détaillées concernant notre nouvelle organisation et l'activité de notre centre de prestations peuvent être obtenues sous l'adresse internet www.conditionsdetravail.ch.



Anton Guggi
Secrétaire principal
CFST Lucerne

Sur mandat de la CFST, la Suva forme depuis quatre ans des ingénieurs de sécurité. Le cours CFST pour cette formation dure 30 jours et s'achève par un travail de diplôme pour lequel on dispose de 5 jours. La condition pour être autorisé à participer à l'examen ou l'obtention du diplôme est un cycle d'études d'ingénieur sanctionné par un diplôme EPF ou ETS et deux ans d'expérience. Les candidats qui ne sont pas titulaires d'un diplôme d'ingénieur de ce niveau peuvent malgré tout fréquenter le cours et obtiennent une attestation d'examen s'il le réussisse.

46 nouveaux ingénieurs de sécurité

La Suva et le Secrétariat de la CFST attachent beaucoup d'importance à l'attribution du diplôme dans un cadre digne de cette fête. Cette dernière a lieu à Fribourg et les titulaires des diplômes des cours en langue allemande, française et italienne y sont invités avec leurs partenaires.

Cette année, la fête a été ouverte par le secrétaire principal de la CFST, **Anton Guggi**. Il a félicité les lauréats d'avoir décidé de consacrer leur activité professionnelle à la sécurité et à la protection de la santé des «partenaires plus faibles» de notre économie. Il les a remerciés de leur engagement

supplémentaire en temps et en assiduité, sans oublier leurs employeurs qui ont permis de les libérer et mis à disposition les moyens logistiques.

Connaissances et mise en œuvre

En tant qu'orateur principal, **Peter Wüthrich**, membre de la direction et chef du département protection de la santé de la Suva, a évoqué la signification pour l'assemblée de la protection des travailleurs pour notre économie en général et pour les grands projets en particulier – comme par ex. la construction de tunnels dans le cadre des NLFA et d'Alp-Transit. Il a insisté sur le fait que les cours confèrent aussi la manière de discuter avec les décideurs. Il ne suffisait pas d'avoir des connaissances, encore fallait-il savoir les préparer et les présenter de façon que la direction puisse effectivement mettre en œuvre dans l'entreprise les connaissances de sécurité et de protection de la santé. De plus, l'orateur a attiré l'attention sur



Remise des diplômes à Fribourg

le fait que le résultat de l'entreprise dépendait également de la sécurité au travail et qu'il fallait, par conséquent, l'intégrer dans tout le système de la valeur ajoutée.

A la suite des louanges, les deux responsables des cours **Ruedi Hauser** et **Leander Escher** ont procédé à la remise des diplômes. Les deux ont su présenter en peu de mots les éléments essentiels des travaux de diplôme aux participants non impliqués.

Les travaux ont eu pour objet les machines, installations, postes de travail, procédés, déroulements organisationnels, des données de construction, des processus chimiques et physiques. En bref: ils offrent un aperçu transversal des optimisations de la sécurité et de la protection de la santé dans pratiquement tous les domaines économiques de notre pays.

Pour terminer, **Philippe Châtelain**, chef de la division sécurité au travail de la Suva à Lausanne, a souhaité la bienvenue aux diplômés qui sont les nouveaux partenaires des organes d'exécution. Pour les organes de surveillance, il est très important de pouvoir compter sur des responsables de la sécurité compétents et bien formés. C'est ainsi finalement qu'on garantira le mieux une évolution en fonction de la réalité de la sécurité et de la protection de la santé.

Depuis 1999, ce ne sont pas moins de 197 ingénieurs de sécurité qui ont été diplômés. La liste complète peut être obtenue auprès du secrétariat de la CFST. Nous publions ici, par ordre alphabétique, les noms des personnes diplômées cette année.

Merci aux «bonnes fées»

L'organisation des cours, jugée exemplaire quant à leur préparation et leur réalisation, serait de l'avis concordant des deux responsables des cours, impensable sans l'action des deux assistantes **Silvana Muri** et **Thérèse Gort**. Depuis quatre ans, elles nous accompagnent et s'occupent non seulement des cours pour les ingénieurs mais aussi des cours pour les chargés de sécurité ainsi que des autres cours de formation et de formation continue de la Suva. Elles doivent également être aux côtés des différents candidats qui «appellent à l'aide» ... De vifs applaudissements ont retenti lors de la remise de deux gros bouquets de fleurs, démontrant combien le travail de ces deux dames est apprécié.

Madame Muri et Madame Gort sont volontiers à votre disposition pour tous renseignements au sujet du genre et des données les plus récentes concernant les inscriptions aux cours. Vous pouvez les joindre via la Suva.

Liste des personnes diplômées par ordre alphabétique

Aenishänslin Bernhard, 4410 Liestal
Antoine Michel, 2300 Delémont
Arbini Fiorenzo, 6828 Balerna
Aurino Vasco, 6710 Biasca
Bellinato Christian, 1001 Lausanne
Bischofberger Dario, 4002 Basel
Brütsch Christian, 7250 Klosters
Burger Roland, 6002 Luzern
Buttin Michel, 1211 Genève
Colomb Gérard, 1860 Monthey
Duttweiler Werner, 4133 Pratteln
Filser Werner, 7000 Chur
Flück Heinz, 3001 Bern
Frick Elmar, 9490 Vaduz
Fromentin Michel, 1196 Gland
Girardin Didier, 1001 Lausanne
Glanzmann Urs, 2540 Grenchen
Glauser Roland, 3052 Zollikofen
Gschwind Martin, 6002 Luzern
Goldener Helmuth, 4416 Bubendorf
Heizmann Pierre-Henri, 1204 Genève
Helfenstein Harry, 1228 Plan-les-Ouates
Hofer Martial, 1000 Lausanne
Hofstetter Rolf, 6002 Luzern
Kassubek Daniel, 6742 Pollegio
Kummer Jean-Pierre, 1870 Monthey
Lambelet Georges, 1800 Vevey
Mäder Hans-Peter, 3000 Bern
Mebold Monika, 8890 Flums
Meier Thomas, 8092 ETH-Zürich
Métraiiller Gilbert, 1162 St-Prex
Moor Robert, 3752 Wimmis
Moser Andres, 6002 Luzern
Müller Beat, 8092 ETH-Zürich
Oster Rolf, 8260 Stein a.Rhein
Rast Guido, 6002 Luzern
Räs Matjaä, 8040 Zürich
Rosenberg Stephan, 5405 Baden-Dättwil
Roulin Emmanuel, 1701 Fribourg
Schutz Laurent, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane
Sieber Jakob, 9410 Heiden
Staub Thomas, 3050 Bern
Vitale Tanja, 8004 Zürich
Vocat Jean-Daniel, 1001 Lausanne
Voser Alexandra, 4653 Obergösgen
Weiss Joseph, 8037 Zürich



Hans-Jörg Luginbühl
Suva Lucerne
Secteur bases
de travail

La nouvelle directive «Équipements de travail» de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) traite principalement des machines, installations, appareils et outils qui sont utilisés pour le travail. Les prescriptions actualisées de l'Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA) concernant l'utilisation sûre d'installations et d'appareils techniques au poste de travail constituent la base légale de cette directive. Il est seulement permis d'utiliser des équipements de travail répondant aux prescriptions sur la mise sur le marché ou – en leur absence – aux exigences de l'OPA modifiée. La directive sur les équipements de travail concrétise ces exigences et montre comment les employeurs peuvent satisfaire à leurs obligations.

La nouvelle directive 6512 «Équipements de travail» de la CFST

Comment la directive «Équipements de travail» est-elle née?

En 1990, la commission spécialisée 14 «Installations et appareils techniques» a été chargée d'élaborer un projet de directive censée remplacer les «Règles 1593 de la Suva relatives à la construction, l'équipement, l'installation, l'emploi et l'entretien des machines» ainsi que les «Règles 1594 relatives à la construction et la position des dispositifs de commande».

En raison de l'évolution incertaine des relations entre la Suisse et la CE, les travaux ont toutefois été suspendus dès l'achèvement de ce projet.

Avec l'entrée en vigueur de la révision de la «Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT)» du 1^{er} juillet 1995, la condition était donnée pour reprendre les travaux.

Le 5 avril 1995, la CFST a chargé la CS 14 d'élaborer un projet le plus rapidement possible. Il fallait tenir compte dans la mesure du possible des dispositions de la CE légalement faisables et matériellement utiles.

En 1997, la directive a été soumise à la consultation. Par la suite, la CS 19 a examiné les questions de délimitation ainsi que de forme de la directive. Ensuite, l'OPA a dû être modifiée et complétée. Après l'adoption puis la mise en vigueur par le Conseil fédéral le 1^{er} juin 2001, la directive «Équipements de travail» pouvait être adoptée par la CFST en octobre 2001.



Poste de travail fixe: employer et installer des équipements de travail

Bases légales

La nouvelle directive repose en premier lieu sur la loi sur l'assurance-accidents et l'ordonnance y relative sur la prévention des accidents; mais elle tient aussi compte des exigences de la loi sur le travail, de la loi sur la sécurité des installations et appareils techniques, de l'ordonnance sur le courant fort et de la loi sur la radioprotection.

Forme de la directive

La présentation de la directive a été élaborée par la CS 14 en collaboration avec la CS 19. Chaque point du contenu est précédé des dispositions correspondantes de la loi et de

l'ordonnance. Les dispositions sur trame de fond grise sont largement formulées comme objectifs de protection et sont concrétisées dans le texte qui suit. Celui-ci tient compte des règles reconnues de la technique.

Valeur de la directive

L'art. 52a al. 2 de l'OPA prévoit que si l'employeur respecte la directive, on peut supposer que sont remplies celles des prescriptions sur la sécurité au travail, concrétisées par la directive.



Monteur équipé d'une protection contre les chutes:
poste de travail et utilisation de dispositifs de protection

Notion «Equipements de travail»

La notion «Equipements de travail» (machines, installations, appareils et outils qui sont utilisés pour le travail) est nouvelle en Suisse. La définition correspond à la terminologie de la législation CE (directive pour l'utilisation d'équipements de travail 89/655/CEE).

Contenu de la directive:

- 1 Bases légales
- 2 But
- 3 Champ d'application et définitions
- 4 Emploi des équipements de travail
- 5 Utilisation des équipements de travail
- 6 Entretien des équipements de travail
- 7 Accessibilité et postes de travail
- 8 Dispositifs et mesures de protection
- 9 Dispositifs de commande
- 10 Entrée en vigueur

But de la directive

La directive 6512 de la CFST traite de l'emploi d'équipements de travail et montre comment satisfaire aux prescriptions sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs. La directive sert à l'application uniforme, conforme à leur destination et à l'état de la technique, de ces prescriptions. Elle informe les employeurs sur l'emploi, l'utilisation et l'entretien des équipements de travail.

Emploi des équipements de travail

Dans ce chapitre, on démontre quels sont les critères à prendre en considération lors du choix et de l'acquisition d'un équipement de travail. L'obligation de l'employeur selon laquelle il ne faut employer que des équipements de travail correspondant au concept de sécurité de la mise sur le marché est stipulée dans l'OPA ainsi que dans la directive.

Il faut qu'à l'avenir les équipements de travail construits par l'entreprise elle-même satisfassent aux exigences de sécurité et de protection de la santé décrites dans la LSIT. La procédure d'évaluation de la conformité n'est toutefois pas exigée par la LSIT.

Utilisation des équipements de travail

L'utilisation conforme à la destination est en général décrite dans la notice d'instructions de l'équipement de travail (voir feuillet d'information de la Suva n° 66047).

Dans le chapitre «Utilisation des équipements de travail», on montre comment répondre aux exigences pour l'installation, l'intégration et le contrôle des équipements de travail ainsi que pour l'instruction et la formation des travailleurs. Les exigences concernant l'ergonomie, qui jusqu'à présent ne se trouvaient que dans la loi sur le travail, sont maintenant aussi fixées dans l'OPA.



Echafaudage de façade: contrôle d'équipements de travail employés en différents lieux

Entretien des équipements de travail

Grâce au nouvel article 32b de l'OPA, on accorde plus de poids à l'entretien. Des prescriptions concrètes relatives à l'inspection et à l'entretien existent à présent aussi pour les équipements de travail exposés à des influences nocives. On demande entre autres une documentation relative à la planification et au contrôle en soi.



Introduction d'un nouveau: instruction et formation



Installation automatique de transport: dispositif de protection, dispositif de commande



Voies de circulation: intégration des équipements de travail

Accessibilité

En tenant également compte des exigences relatives à l'ergonomie, on démontre qu'il faut que l'accessibilité soit garantie en service normal et en service particulier ainsi que pour l'entretien. Cela signifie pour l'employeur que lors de la planification de postes de travail et de processus, il faut qu'il élabore un concept de sécurité. Il convient de tenir compte des notices d'instruction des équipements de travail utilisés.

Dispositifs et mesures de protection

Dans l'article 28 de l'OPA en vigueur jusqu'à présent, il manquait la prescription selon laquelle les équipements de travail devaient être munis de dispositifs de protection, ou – si cela n'était pas possible – il fallait prendre des mesures de protection afin de protéger les travailleurs contre d'éventuels dangers. Cela concerne en particulier la protection contre des éléments en mouvement, contre le contact involontaire de pièces chaudes ou froides ainsi que contre l'éjection ou la chute d'objets, contre la fuite de substances ou de gaz. L'exigence actuelle de toujours utiliser les dispositifs de protection a été élargie par l'exigence de garantir la protection d'une autre manière en service particulier.

La directive décrit dans huit sous-chapitres la protection contre les différents dangers. Les dispositifs et mesures de protection ainsi que la terminologie se basent sur les normes et les règles de la technique en vigueur. Dans certains sous-chapitres, les bases légales correspondantes sont aussi répertoriées comme «objectif de protection» par ex. l'ordonnance sur les installations à courant fort ou la loi sur la radioprotection.

Dispositifs de commande

Dans quatre sous-chapitres, l'ancienne directive sur «La construction et la position des dispositifs de commande» est reproduite. Il s'y trouve des exemples d'installations pour la séparation et la déconnexion, la libération de l'énergie résiduelle, des dispositifs de commande relatifs à la sécurité ainsi que les mises en marche et les mises à l'arrêt.

Au 5^e festival international du film et des multimédias à Vienne, le film vidéo de la Suva sur le stress a obtenu le 1^{er} prix. Pour la première fois, la contribution de la Suisse a reçu la distinction suprême à ce festival.

Haute distinction pour un film vidéo de la Suva



Remise de la distinction à Vienne: Peter Wüthrich, membre de la Direction de la Suva, et Gabriele Knüsel, coordinatrice vidéos.



Le festival international du film et des multimédias se tient toujours dans le cadre du congrès mondial pour la sécurité et la santé qui a lieu tous les trois ans. Après une présélection, 60 des meilleurs films ont été présentés lors de l'édition de cette année à Vienne, puis examinés par un jury. Le petit film de la Suva primé montre comment le manque d'organisation du travail et la mauvaise ambiance dans une entreprise de fabrication de peluches conduisent à des situations de stress accablantes et des erreurs inutiles. Le film de sensibilisation de 12 minutes s'adresse à des entreprises dans lesquelles les collaborateurs se plaignent de plus en plus du stress.

Réalisation humoristique

Le jury a été impressionné par la réalisation humoristique du sujet très sérieux ainsi que par le jeu des acteurs. Le film vidéo de la Suva a utilisé l'élément humoristique pour attirer l'attention des spectatrices et des spectateurs. De plus, il aborde les causes essentielles du stress et montre quelques possibilités de solutions. Le film peut être acheté pour Fr. 30.-. Référence n° V 346.f (vidéo) ou DVD 346.f (DVD).



Nouveaux moyens d'information de la Suva

Maîtrisez le danger – Règles de base concernant la sécurité au travail

Beaucoup d'accidents se produisent lors d'activités simples: monter les escaliers, porter des charges, utiliser une échelle ou guider un camion. A cette occasion, le risque est souvent sous-estimé. Pour faire face à de tels dangers, la Suva a édité la brochure «Maîtrisez le danger» pour l'instruction dans les entreprises et les écoles professionnelles. Elle convient tant pour les nouveaux arrivants que pour les «vieux renards» auxquels on veut rappeler les règles de base de la sécurité au travail. La publication est disponible en allemand, français, italien, espagnol, portugais, serbe, albanais et turc.

Brochure «Maîtrisez le danger. Informations importantes pour votre sécurité». 36 pages A5, référence n° 88154.f

Sur internet, vous trouvez également le contenu de la brochure «Maîtrisez le danger», complété par des liens (www.suva.ch/suvapro). Pour la reproduction des photos dans les magazines des entreprises, des associations et des revues spécialisées, il est possible d'effectuer un téléchargement des pages reproductibles. Les différentes photos et les bandes dessinées peuvent être téléchargées comme d'habitude à l'aide de la touche de droite de la souris.

Enquête d'accident interne à l'entreprise

Une enquête et une analyse systématiques ont-elles lieu dans votre entreprise en cas d'«événements indésirables» tels des accidents, des maladies professionnelles, des presque-accidents et des dommages matériels? Le but de l'enquête interne relative à un accident dans l'entreprise consiste à identifier les causes véritables et profondes et d'éviter à l'avenir des événements analogues en prenant les mesures appropriées. Vous trouverez la meilleure manière de procéder dans la nouvelle publication Suva. Les formulaires joints «Compte rendu d'événement» et «Aperçu des événements dans l'entreprise» serviront d'aides pratiques de travail.

Enquête d'accident interne à l'entreprise: évitons que cela ne se reproduise. 8 pages A4. Référence n° 66100.f

Pour commander:

Tous les moyens d'information mentionnés sont disponibles auprès de la Suva, Service clientèle central, Case postale, 6002 Lucerne

Fax 041 419 59 17

Tél. 041 419 58 51

Commande en ligne: www.suva.ch/waswo



Brochure «Maîtrisez le danger.
Référence n° 88154.f



Brochure «Enquête d'accident
interne à l'entreprise».
Référence n° 66100.f

Brochure «Soulever et porter correctement une charge».
Référence n° 44018.f



Soulever et porter correctement une charge

La publication «Soulever et porter correctement une charge» – un succès depuis des années – a été mise à jour et est de conception toute nouvelle. Elle montre comment les lésions et les accidents peuvent être évités lors du port et du levage d'une charge. Il est surtout important que vous ne souleviez pas de charges trop lourdes et que vous utilisiez la technique correcte pour soulever et porter. La brochure s'adresse à tous ceux qui ont à transporter des charges à la main.

Soulever et porter correctement une charge. 8 pages A4, en couleurs. Référence n° 44018.f

Sécurité lors de l'exploitation des chablis

L'ouragan «Lothar» n'a pas uniquement causé des dégâts considérables dans les forêts mais aussi des morts. Rien qu'en 2000, 16 personnes sont décédées lors de l'exploitation des chablis. La plupart des victimes travaillaient dans des forêts d'agriculteurs ou des forêts privées et ne disposaient pas de connaissances spécifiques suffisantes pour ce travail difficile. Entre-temps, le Conseil fédéral a décidé des mesures pour améliorer la sécurité au travail dans ce secteur. Ainsi la récolte du bois et les travaux à la scie circulaire rémunérés ne pourront plus être effectués à l'avenir que sur présentation d'une attestation de compétence (formation, expérience). La brochure «Sécurité lors de l'exploitation de chablis» est totalement axée sur l'amélioration de la sécurité au travail. Elle entend

- sensibiliser aux dangers particuliers lors de l'exploitation de chablis
- faire réfléchir sur les propres possibilités et limites et
- informer sur les règles et les mesures de sécurité.

La brochure s'adresse à toutes les personnes qui exploitent des chablis.

Sécurité lors de l'exploitation des chablis. Feuille d'information. 28 pages A4, en couleurs. Référence n° 44070.f (remplace l'ancien n° 33022.f)



Brochure
«Sécurité lors de l'exploitation
des chablis».
Référence n° 44070.f

Sécurité lors du démontage de plaques de fibrociment

Dans le temps, les plaques de fibrociment étaient principalement utilisées dans les superstructures pour le revêtement de toits et de façades. Aujourd'hui, la fabrication, l'importation et la vente de ces plaques sont interdites en Suisse. Il faut cependant que les plaques en fibrociment datant du temps avant l'interdiction soient démontées ou remplacées par suite de vieillissement ou de transformation. Lors du traitement ou de l'enlèvement non professionnel des plaques, il existe un risque pour la santé. Le nouveau feuillet «Démontage et nettoyage des plaques de fibrociment» montre de quoi il faut surtout tenir compte lors de l'exécution de ce genre de travaux afin de ne pas léser la santé des personnes effectuant les travaux à cause des fibres libérées. La publication s'adresse aux sociétés exécutant les travaux ainsi qu'aux ingénieurs, architectes et concepteurs de transformations, ainsi qu'aux administrations cantonales et communales et aux autres intéressés.

Démontage et nettoyage de plaques de fibrociment. Feuille technique. 8 pages A4. Référence n° 66104.f



Feuille technique
«Démontage et nettoyage
des plaques de fibrociment».
Référence n° 66104.f

Listes de contrôle

A titre d'auxiliaires de travail pour l'établissement et la planification de mesures dans les entreprises, les listes de contrôle suivantes viennent de paraître:

Général:

- Les sols (référence n° 67012.f)
- Equipements de protection individuelle (EPI) (référence n° 67091.f)

Transport dans l'entreprise:

- Installations de manutention continue de charges isolées (référence n° 67022.f)
- Installations de manutention continue de palettes (référence n° 67024.f)

Ateliers de réparation d'autos:

- Elevateurs de véhicules (référence n° 67102.f)

Produits alimentaires:

- Protection de la peau dans l'agroalimentaire, les cuisines collectives et la restauration (référence n° 67117.f)

Construction de tunnels:

- Filtres à particules pour les moteurs diesel utilisés sur les chantiers souterrains (référence n° 67040.f)
- Ventilation des chantiers souterrains (référence n° 67120.f)

Traitement du bois:

- Défonceuses portatives (référence n° 67047.f)
- Fraiseuses pour joints d'ombre, fraiseuses à rainurer (référence n° 67048.f)
- Scies circulaires à pendule (référence n° 67100.f)
- Scies circulaires radiales (référence n° 67101.f)
- Scies circulaires verticales à débiter les panneaux (référence n° 67115.f)

Forêt:

- Débardage de bois à l'aide d'un treuil à câbles et d'un engin forestier (référence n° 67118.f)

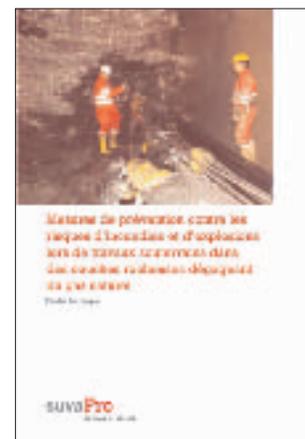
Vous pouvez commander ces listes de contrôle à la Suva ou les imprimer via internet (www.suva.ch/listedecontrôle). Sur internet, vous trouvez également un aperçu des listes de contrôle parues à ce jour.

Autres moyens d'information en bref

- Les machines de boulangerie les plus utilisées. Prescriptions techniques de sécurité (révision). Feuillelet d'information, 20 pages A4. Référence n° 44038.f
- Mesures de prévention contre les risques d'incendies et d'explosions lors de travaux souterrains dans des couches rocheuses dégagant du gaz naturel. Feuillelet technique. 16 pages A4. Référence n° 66102.f (remplace 1497.f)
- Check-list pour les conducteurs de camions-grue. 4 pages A4. Référence n° 88180.f



Feuillelet d'information
«Les machines de boulangerie les plus utilisées».
Référence n° 44038.f



Feuillelet technique
«Mesures de prévention contre les risques d'incendies et d'explosions lors de travaux souterrains dans des couches rocheuses dégagant du gaz naturel».
Référence n° 66102.f



Check-list
pour les conducteurs
de camions-grue
Référence n° 88180.f